

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Délibération N°10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	24

L'an **deux mil vingt-six**

Le **vingt quatre février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 18 février 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, M. BODIN, M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THÉVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BOUCHET, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique que la Banque des Territoires a décidé de s'associer en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat, en mobilisant des moyens spécifiques à destination des territoires concernés par le Programme Action Cœur de Ville et le programme Petites Villes de Demain.

A cet effet et jusqu'à la fin de l'année 2026, la Banque des Territoires peut contribuer au financement d'un poste de manager de commerce sur 2 ans à hauteur de 20 000 €/ an pour renforcer les capacités à agir des collectivités en faveur des commerçants/artisans du cœur de ville.

La Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » est bénéficiaire du programme Petites Villes de Demain

Le poste de manager de commerces est occupé par un agent en poste qui s'occupe de ces missions.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de subventions pour le financement d'un poste de manager de commerces auprès de la Banque des Territoires.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : **5 MARS 2026**
Publié ou Notifié le : **27 FEV. 2026**
Accusé Réception en Sous-Préfecture le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission le :

Le Président,
J. de CHABANNES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"